



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Trente-huitième session, Centre international de conférences

Genève (Suisse), 6-11 juillet 2015

**PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION  
AUX TRAVAUX DU CODEX**

**NOTE INTRODUCTIVE SUR LES DOCUMENTS DU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX  
POUR LA TRENTE-HUITIÈME COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

1. Dans la dernière année d'exploitation du projet et du Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation aux travaux du Codex, le Fonds fiduciaire du Codex présente un certain nombre de documents à la trente-huitième Commission du Codex Alimentarius. La présente note introductive a pour but d'informer les membres du Codex sur la teneur de ces différents documents, de fournir des éléments d'orientation sur la façon dont les membres du Codex pourraient examiner ces documents dans le cadre des préparatifs liés à leur participation à la trente-huitième Commission du Codex Alimentarius. Les membres sont invités à formuler leurs observations sur l'ensemble de la documentation.

- [CX/CAC 15/38/18](#) – Ce document, qui a été établi par le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, comprend : a) le [rapport annuel 2014](#) qui rend compte des aspects techniques et des états financiers pour les activités du Fonds menées en 2014 ; b) le [dix-neuvième rapport de situation](#) qui rend compte des aspects techniques des activités achevées au cours des six premiers mois de l'année 2015, des activités prévues pour la deuxième moitié de l'année 2015, et réalise des projections financières pour 2015. De tels rapports sont présentés à la Commission chaque année ; ils montrent comment le Fonds fiduciaire du Codex a fonctionné au cours des 18 mois écoulés et sont destinés à [renseigner les membres du Codex](#).
- CX/CAC 15/38/18-Add.1 – Ce document, qui a été établi par le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, contient le [rapport de suivi 2014](#). Les données et informations fournies dans ce document se fondent sur le cadre de suivi et d'évaluation du Fonds et comprennent une vue d'ensemble de la performance du Fonds et des conséquences pour les gestionnaires. Ce rapport est présenté à la Commission depuis 2012 [pour renseigner les membres du Codex](#).
- CX/CAC 15/38/18-Add.2 – Ce document comprend le [résumé d'orientation de l'évaluation finale du Fonds fiduciaire du Codex](#) et a été établi par l'équipe d'évaluation indépendante qui a procédé à l'évaluation finale du Fonds, laquelle cessera ses travaux en décembre 2015 à l'issue de 12 années d'exercice. Les principales conclusions et recommandations de cette évaluation finale permettront peut-être de mieux comprendre les effets du Fonds fiduciaire et d'en tirer des enseignements pour les initiatives futures. Le texte in extenso figure dans le document CX/CAC 15/38/18-Add.3, lequel vise à [renseigner les membres du Codex](#).
- CX/CAC 15/38/18-Add.3 – Ce document, disponible en anglais, arabe, espagnol et français, comprend le [texte intégral de l'évaluation finale du Fonds fiduciaire du Codex](#). Ce document est destiné à [renseigner les membres du Codex](#).
- CX/CAC 15/38/18-Add.4 – Ce document, qui a été établi par la FAO et l'OMS avec le concours du secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, contient la [réponse fournie par les administrateurs de la FAO et de l'OMS suite aux recommandations de l'évaluation finale du Fonds fiduciaire du Codex](#). Ce document est destiné à [renseigner les membres du Codex](#).
- CX/CAC 15/38/18-Add.5 – Ce document, qui a été établi par le Groupe consultatif FAO/OMS pour le Fonds fiduciaire avec le concours du secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, contient les [grandes lignes de la proposition formulée par la FAO et l'OMS pour une prochaine initiative relayée par le Fonds fiduciaire du Codex](#). Cette proposition est destinée à [renseigner les membres du Codex](#) et à susciter le débat en vue de parvenir à un accord lors de cette trente-huitième Commission du Codex Alimentarius sur une initiative qui prendra la relève, et dont la mise en œuvre débutera en 2016.